



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE SAONE-ET-LOIRE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

De la Commune de Saint-Maurice-lès-Châteauneuf
Séance du lundi 25 novembre 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-cinq novembre à 19h30,

Le conseil municipal de la Commune de Saint-Maurice-lès-Châteauneuf, s'est réuni en séance ordinaire au nombre prescrit par la loi sous la Présidence de Monsieur Jean-Luc CHANUT, Maire.

Étaient présents : BASSEUIL Roland, Frédéric BUTTET, CHANUT Jean-Luc, CORRE Michelle, GROUILLER Sébastien, JONON Corinne, LABOURET Christian, LAMBOROT Cécile, LAROCHE Lucas, MARTIN Claire, RENAUX Cécile

Étaient absents excusés : BRESCIANI Pascal, ayant donné pouvoir à BASSEUIL Roland

DESBROSSES Dominique

Secrétaire de séance : LAMBOROT Cécile

Secrétaire Générale de Mairie : BONNETAIN Ingrid

Nombre de membres
en exercice : 13

Nombre de membres
présents : 11

Date de convocation :
19/11/2024

OBJET : DELIBERATION

Relative à la fixation des tarifs Communaux 2025.

Le Maire indique qu'il convient de se prononcer sur les tarifs communaux qui seront applicables au 1er janvier 2025 et qui seront publiés dans le bulletin communal qui sera édité début janvier.

Le conseil municipal décide de ne pas modifier les tarifs communaux, à part les charges de fonctionnement (électricité, gaz, fioul) qui sont facturées selon relevés aux compteurs lors de la location de la salle du foyer rural.

Pour fixer ces tarifs, il est nécessaire de se conformer aux dernières factures et il en ressort donc qu'il conviendrait de passer le tarif de facturation de l'électricité de 0.35€/kwh à 0.50€/kwh, de laisser le tarif de facturation du gaz de 0.40€/m3 et de passer le tarif de facturation du fioul de 1.70/L à 1.50€/L.

Le conseil municipal décide à l'unanimité de fixer les tarifs de facturation des charges selon relevés aux compteurs au foyer rural, à compter du 01/01/2025, comme suit :

- Electricité : 0.50€/kwh
- Gaz : 0.40€/m3
- Fioul : 1.50€/L

Les tarifs communaux 2025 sont donc mis à jour selon l'annexe ci-jointe.

Fait à St Maurice-lès-Châteauneuf, le 25 novembre 2024.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil municipal.



Le Maire,
Jean-Luc CHANUT

TARIF COMMUNAUX 2025

LOCATION SALLES

FOYER RURAL / SALLE DES FÊTES (petite et grande salle) Pour toute location : charges en plus avec relevé aux compteurs

ASSOCIATIONS

Associations communales ou intercommunales et école

Uniquement pour les associations communales : Gratuité pour 2 locations sur l'année et ensuite à partir de la 3^è location le tarif sera de 50€

| | |
|---|----------------------|
| ♦Réunions, Assemblées Générales, toutes manifestations des écoles de la commune, repas des anciens, réunions de quartier, manifestations à but non lucratif ... | gratuit |
| ♦Manifestations à but lucratif, séances ... | 100 € |
| ♦Bals privés ... | 100 € |
| ♦Bals de classe privés ou banquet de conscrits ... | 100 € |
| ♦cours de gym du GRS à l'année au foyer rural | 100 € forfait annuel |
| Associations extérieures à la commune | |
| ♦Séances ... | 150 € |
| ♦Bals privés ... | 300 € |
| ♦Banquets privés ou banquet de conscrits | 300 € |
| ♦Comité d'entreprise ... | 120 € |

PARTICULIERS

Particuliers de la commune (et agents communaux)

| | |
|---|-------|
| ♦3 jours (mariage) | 120 € |
| ♦Soirée Samedi et/ou dimanche | 80 € |
| Particuliers extérieurs à la commune | |
| ♦3 jours (mariage) | 420 € |
| ♦ Soirée Samedi et/ou dimanche | 250 € |

CAUTIONS

| | |
|--|-------|
| ♦Caution sous forme de chèque libellé à l'ordre du Trésor Public en cas de <u>détérioration de la salle et du matériel</u> (à remettre à la remise des clés) | 500 € |
| ♦Caution sous forme de chèque libellé à l'ordre du Trésor Public en cas de <u>non remise en état de propreté de la salle</u> (à remettre à la remise des clés) | 150 € |

SALLE DE RÉUNION

| | |
|---|------------------------|
| ♦Location salle de réunion derrière la mairie + cantine - Soirée Samedi et/ou dimanche | Été 60 € Hiver 80 € |
| ♦Caution | 350 € |
| ♦Club de l'amitié (forfait annuel pour la salle de réunion) | 100 € forfait annuel |
| ♦L'Association « La marmite » possède un forfait annuel qui donne lieu à un accès illimité à toutes les salles de la commune | 1 300 € forfait annuel |
| ♦Forfait ménage pour le Foyer Rural | 150 € |
| ♦Forfait ménage pour la salle derrière la Mairie | 70 € |

LOCATION DE PETIT MATÉRIEL

| | |
|-------------------------------------|----------------|
| ♦Tables | 3.80 € l'unité |
| ♦Tabourets ou chaises | 0.20 € l'unité |
| ♦Barrières hors commune | 2 € l'unité |
| ♦ Barrières Associations communales | gratuit |

CHARGES RELEVÉS AU COMPTEUR

| | |
|--------------|-----------------------|
| ♦Gaz | 0.40 €/m ³ |
| ♦Fioul | 1.50 € / litre |
| ♦Electricité | 0.50 € / kw |

OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

| | |
|--|-------------|
| ♦Occupation de 3 jours consécutifs maximum | 50 € |
| ♦Occupation prolongée au-delà de 3 jours | 20 € / jour |

GARDERIE PÉRISCOLAIRE

| | |
|--|--|
| ♦Garderie périscolaire Règlement par le biais de cartes d'abonnement à acheter au préalable au secrétariat de la mairie | 10 cartes x 30 min 6 € 30 cartes x 30 min 15 € 50 cartes x 50 min 24 € |
|--|--|

CIMETIÈRE COMMUNAL**CONCESSION**

| | |
|-----------------|------------------------|
| ♦trentenaire | 120 € /m ² |
| ♦cinquantenaire | 200 € / m ² |

COLUMBARIUM

| | |
|--|---------|
| ♦Case 30 ans | 450 € |
| ♦Case 50 ans | 750 € |
| ♦Dispersion des cendres dans le puit à cendres | gratuit |

CAVEAU

| | |
|--|-------------|
| ♦Caveau d'attente durant 6 jours maximum | gratuit |
| ♦Caveau d'attente plus de 6 jours | 50 € / jour |

ASSAINISSEMENT

| | |
|--|-------------------------|
| ♦Taxe de raccordement au réseau assainissement (tout à l'égout) | 2 500 € |
| ♦Redevance assainissement | 1.65 € / m ³ |
| ♦Montant de la contre-valeur de la redevance pour la performance des systèmes d'assainissement collectif | 0.08 € / m ³ |